

**MAIRIE****DE****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****N<sup>o</sup> 83/2025**

MONTREUIL-JUIGNÉ

Liberté — Égalité - Fraternité

Code Postal : 49460

ARRÊTÉ D U MAI RE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,  
Vu la Loi n<sup>o</sup> 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des  
Communes des Départements et des Régions,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 21311  
et L 2131-3,  
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 41 1-8,  
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,  
Vu la demande formulée par Mr Le Maire de Montreuil-Juigné,  
Vu la fiche réflexe relative aux attaques terroristes ou de déséquilibrés dans  
le cadre de rassemblements, en date du 28/07/2016 de la Préfecture de Maine et  
Loire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement  
Esplanade Jean Moulin afin d'assurer la sécurité des spectateurs et officiels dans le cadre de  
la **cérémonie commémorative de la victoire 1945 prévue le mercredi 08 mai 2025.**

**ARRE TE**

**ARTICLE I** - Le mercredi 08 mai 2025 de 09h00 à 13h00, la circulation et le stationnement des  
véhicules, à l'exception des véhicules de secours, des officiels et des services techniques,  
seront interdits Esplanade Jean Moulin.

**ARTICLE II** - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les agents de  
la police municipale.

**ARTICLE III** - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La  
juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou  
envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens  
accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE IV**- Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE V** - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de  
Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Service des Pompiers, Service communication, Services  
Techniques, Service de la Police Pluricommunale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE

Le 16/04/2025

Le Maire

